

États financiers du

**FONDS ALTERNATIF
INTERNATIONAL
EHP AVANTAGE**

Période allant du 10 août 2018 (début des activités)
au 31 décembre 2018



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada
Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux porteurs de parts du Fonds alternatif international EHP Avantage

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds alternatif international EHP Avantage (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2018;
- l'état du résultat global pour la période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018;
- l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour la période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018;
- le tableau des flux de trésorerie pour la période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018;
- et les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants du Fonds au sens des règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- Des informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement des fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement des fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste de n'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.



Page 3

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des aspects du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;



Page 4

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et évaluons si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A. K. L. / S. E. N. C. R. L.

Comptables professionnels agréés,
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

29 mars 2019

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

État de la situation financière

31 décembre 2018

Actifs

Trésorerie	3 764 959 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (coût – 16 456 823 \$) (note 6)	16 447 066
Montant à recevoir pour les placements vendus (note 2)	137 149
Dividendes à recevoir	10 065
Intérêts à recevoir	2 027
Souscriptions à recevoir (note 12)	658 099
Autres actifs financiers (note 4)	6 475
Charges payées d'avance	652
	<hr/> 21 026 492

Passifs

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (produit – 6 212 777 \$) (note 6)	6 089 702
Montant à payer pour les placements acquis (note 2)	110 853
Frais de gestion à payer (note 9)	6 569
Créditeurs et charges à payer	22 738
Dividendes à payer sur les placements vendus à découvert	4 381
Intérêts et frais d'emprunt à payer	7 998
Rachats à payer (note 13)	9 848
	<hr/> 6 252 089
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<hr/> 14 774 403 \$

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie	
Catégorie A	118 761 \$
Catégorie F	13 892 376
Catégorie I	247 897
Catégorie UF	515 369
	<hr/> 14 774 403 \$

Nombre de parts rachetables en circulation (note 7)	
Catégorie A	12 111
Catégorie F	1 411 759
Catégorie I	25 000
Catégorie UF	37 845

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	
Catégorie A	9,81 \$
Catégorie F	9,84
Catégorie I	9,92
Catégorie UF	13,62
Catégorie UF (en \$ US)	9,98

Se reporter aux notes complémentaires.

Approuvé par EHP Funds Inc., gestionnaire des placements,
pour le compte du Fonds :

« Darryl DeMers » _____, chef des finances

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

État du résultat global

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

Produits	
Dividendes	61 024 \$
Intérêts aux fins des distributions	16 412
Pertes nettes de change	(81 530)
Pertes nettes réalisées sur les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(141 267)
Variation nette de la plus-value latente des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	127 388
	<u>(17 973)</u>
Charges	
Frais d'administration	28 775
Honoraires d'audit	27 890
Frais de gestion (note 9)	25 529
Frais d'intérêts et de prêts de titres	20 285
Commissions et autres frais de transaction du portefeuille	18 238
Honoraires pour services professionnels	11 436
Charge de dividendes sur les placements vendus à découvert	10 434
Autres frais d'exploitation	9 552
Retenues d'impôt à la source	7 632
Rémunération au rendement (note 9)	347
	<u>160 118</u>
Charges prises en charge par le gestionnaire des placements (note 9)	<u>(48 183)</u>
	111 935
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(129 908) \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie	
Catégorie A	(1 540) \$
Catégorie F	(133 750)
Catégorie I	(2 103)
Catégorie UF	7 485
	<u>(129 908) \$</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 8)	
Catégorie A	(0,32) \$
Catégorie F	(0,20)
Catégorie I	(0,08)
Catégorie UF	0,53

Se reporter aux notes complémentaires.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	Produit de l'émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période
Catégorie A	1 000 \$	119 301 \$	– \$	(1 540) \$	118 761 \$
Catégorie F	1 000	14 376 159	(351 033)	(133 750)	13 892 376
Catégorie I	250 000	–	–	(2 103)	247 897
Catégorie UF	–	507 884	–	7 485	515 369
	252 000 \$	15 003 344 \$	(351 033) \$	(129 908) \$	14 774 403 \$

Se reporter aux notes complémentaires.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Tableau des flux de trésorerie

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

Flux de trésorerie liés aux activités suivante :

Activités d'exploitation	
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(129 908) \$
Ajustements pour les éléments sans effet sur la trésorerie :	
Commissions et autres frais de transaction du portefeuille	18 238
Pertes nettes de change	81 530
Pertes nettes réalisées sur les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	141 267
Variation nette de la plus-value latente des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(127 388)
Variation des soldes hors trésorerie	
Augmentation des dividendes à recevoir	(10 065)
Augmentation des intérêts à recevoir	(2 027)
Augmentation des charges payées d'avance	(652)
Augmentation de frais de gestion à payer	6 569
Augmentation des créditeurs et charges à payer	22 738
Augmentation des dividendes à payer sur les placements vendus à découvert	4 381
Augmentation des intérêts et frais d'emprunt à payer	7 998
Produit de la vente de placements	21 963 739
Achats de placements	(32 385 991)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(10 409 571)
Activités de financement	
Produit de l'émission de parts rachetables	14 345 245
Paiements au rachat de parts rachetables	(341 185)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement	14 004 060
Augmentation de la trésorerie	3 594 489
Perte de change sur la trésorerie	(81 530)
Trésorerie à l'ouverture de la période	252 000
Trésorerie à la clôture de la période	3 764 959 \$
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie*	
Intérêts payés	6 372 \$
Intérêts reçus	14 384
Dividendes payés	6 053
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	43 327

*Faisant partie des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Se reporter aux notes complémentaires.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Inventaire du portefeuille

31 décembre 2018

Nombre d'actions/ Valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Placements détenus				
Actions australiennes				
750	ASX Ltd.	41 777 \$	43 215 \$	0,29
65 360	Aurelia Metals Ltd.	45 930	42 724	0,29
1 410	BHP Group Ltd.	44 492	46 395	0,31
4 550	Brambles Ltd.	44 756	44 394	0,30
11 210	Bravura Solutions Ltd.	45 093	39 872	0,27
5 800	Charter Hall Group	37 237	41 371	0,28
2 390	Clinuvel Pharmaceuticals Ltd.	39 626	41 585	0,28
4 570	Coca-Cola Amatil Ltd.	43 424	35 980	0,24
2 480	Computershare Ltd.	45 768	40 981	0,28
250	CSL Ltd.	43 951	44 499	0,30
3 960	Goodman Group	37 974	40 466	0,27
4 800	IDP Education Ltd.	42 464	45 543	0,31
9 240	Inghams Group Ltd.	34 503	36 684	0,25
350	Macquarie Group Ltd.	38 233	36 556	0,25
12 110	New Hope Corp Ltd.	40 026	39 697	0,27
23 700	NRW Holdings Ltd.	42 421	36 794	0,25
550	Rio Tinto Ltd.	39 503	41 488	0,28
15 360	Shopping Centres Australasia Property Group	39 771	37 652	0,25
6 510	Technology One Ltd.	40 266	38 550	0,26
19 590	Viva Energy REIT	40 065	42 372	0,29
1 570	Washington H Soul Pattinson & Co., Ltd.	40 523	37 565	0,25
9 350	Whitehaven Coal Ltd.	42 908	38 829	0,26
1 400	Woolworths Group Ltd.	39 347	39 594	0,27
	Total des actions australiennes	950 058	932 806	6,30
Actions britanniques				
1 930	Admiral Group PLC	65 705	68 778	0,47
5 660	AG Barr PLC	73 187	77 744	0,53
2 700	Anglo American PLC	76 721	82 154	0,56
9 030	Auto Trader Group PLC	63 564	71 496	0,48
1 110	Berkeley Group Holdings PLC	65 446	67 228	0,46
7 220	BP PLC	67 458	62 337	0,42
11 680	Brewin Dolphin Holdings PLC	66 255	65 556	0,44
1 530	Bunzl PLC	61 569	63 100	0,43
2 410	Compass Group PLC	63 926	69 227	0,47
790	Croda International PLC	64 390	64 433	0,44
1 490	Diageo PLC	67 776	72 501	0,49
7 250	Evraz PLC	67 270	60 646	0,41
2 090	Experian PLC	64 050	69 313	0,47
2 650	GlaxoSmithKline PLC	68 552	68 795	0,47
2 780	Halma PLC	62 411	66 014	0,45
1 850	Hargreaves Lansdown PLC	58 846	59 550	0,40
5 060	Hilton Food Group PLC	80 010	79 457	0,54
3 950	HomeServe PLC	63 231	59 517	0,40

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Inventaire du portefeuille (suite)

31 décembre 2018

Nombre d'actions/ Valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
860	InterContinental Hotels Group PLC	61 306	63 435	0,43
6 220	International Consolidated Airlines Group SA	63 532	66 919	0,45
8 790	JD Sports Fashion PLC	61 367	53 375	0,36
13 100	John Laing Group PLC	69 553	75 715	0,51
900	London Stock Exchange Group PLC	65 507	63 644	0,43
32 720	LXI REIT PLC	65 171	68 640	0,46
8 550	Marshalls PLC	62 347	69 184	0,47
750	Next PLC	61 610	52 109	0,35
13 890	QinetiQ Group PLC	65 535	69 255	0,47
22 820	Redde PLC	68 405	67 536	0,46
8 540	Rightmove PLC	65 266	64 264	0,43
1 040	Rio Tinto PLC	65 994	67 533	0,46
2 940	Smith & Nephew PLC	66 217	74 931	0,51
600	Spirax-Sarco Engineering PLC	66 473	65 179	0,44
5 670	SSP Group Plc	65 931	63 904	0,43
5 520	Tate & Lyle PLC	63 936	63 424	0,43
970	Unilever PLC	68 165	69 379	0,47
18 820	Watkin Jones PLC	64 869	67 329	0,46
1 980	WH Smith PLC	63 672	59 288	0,40
850	Whitbread PLC	66 492	67 758	0,46
15 520	Wm Morrison Supermarkets PLC	61 883	57 618	0,39
	Total des actions britanniques	2 563 598	2 598 265	17,60
	Actions canadiennes			
134 500	RCN Capital Corp.	467 486	464 025	3,14
	Bons de souscription canadiens (note 4)			
27 600	Cannabis Strategies Acquisition Corp. 11,50 \$, 21 décembre 2025	128 278	103 500	0,70
	Actions danoises			
640	Carlsberg A/S	94 048	92 775	0,63
640	Coloplast A/S	79 045	81 041	0,55
640	DSV A/S	68 177	57 492	0,39
3 880	H+H International A/S	83 921	77 148	0,52
1 250	Novo Nordisk A/S	71 181	77 938	0,53
2 270	Per Aarsleff Holding A/S	99 054	94 547	0,64
640	Royal Unibrew A/S	61 654	60 144	0,41
1 330	Topdanmark A/S	81 048	84 346	0,57
3 300	Tryg A/S	103 982	113 204	0,77
	Total des actions danoises	742 110	738 635	5,01

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Inventaire du portefeuille (suite)

31 décembre 2018

Nombre d'actions/ Valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions européennes				
1 280	Ageas	85 284	78 626	0,53
560	Amadeus Fire AG	84 075	71 336	0,48
640	Amadeus IT Group SA	68 656	60 860	0,41
1 910	ASR Nederland NV	114 994	103 233	0,70
6 570	Borussia Dortmund GmbH & Co KGaA	82 917	81 792	0,55
640	Carl Zeiss Meditec AG	68 041	68 322	0,46
170	Christian Dior SE	85 622	88 721	0,60
	Cia de Distribucion Integral Logista			
2 470	Holdings SA	82 949	84 393	0,57
1 280	Coca-Cola European Partners PLC	82 056	80 346	0,54
970	Colruyt SA	74 359	94 363	0,64
3 520	Deutsche Telekom AG	81 248	81 537	0,55
3 830	Eni SpA	83 132	82 300	0,56
1 060	Euronext NV	86 967	83 337	0,56
2 630	Evotec AG	83 727	71 383	0,48
640	Ferrari NV	99 710	86 808	0,59
350	Hannover Rueck SE	62 399	64 388	0,44
350	Ipsen SA	66 024	61 735	0,42
2 400	Koninklijke Ahold NV	73 088	82 808	0,56
1 000	Luxottica Group SpA	83 589	80 808	0,55
350	MTU Aero Engines AG	95 028	86 653	0,59
1 060	Neste Oyj	112 692	111 601	0,76
1 910	Oesterreichische Post AG	101 938	89 620	0,61
3 030	Peugeot SA	95 334	88 301	0,60
4 070	Repsol SA	98 655	92 114	0,62
1 910	Rothschild & Co.	100 791	92 098	0,62
350	Safran SA	58 600	57 659	0,39
640	SAP SE	91 137	86 958	0,59
350	Sofina SA	89 324	90 701	0,61
3 300	TAG Immobilien AG	100 277	102 694	0,70
1 770	Talanx AG	84 625	82 443	0,56
10 440	Telekom Austria AG	103 918	108 350	0,73
350	Teleperformance	79 332	76 369	0,52
350	Thales SA	59 829	55 799	0,38
1 060	Total SA	82 490	76 511	0,52
640	UCB SA	70 557	71 323	0,48
1 110	Unilever NV	81 416	82 271	0,56
2 270	UPM-Kymmene OYJ	97 131	78 589	0,53
640	Vidrala SA	70 994	73 924	0,50
640	Warehouses De Pauw CVA	107 917	115 238	0,78
1 400	Wolters Kluwer NV	106 819	113 043	0,77
	Total des actions européennes	3 437 641	3 339 355	22,61

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Inventaire du portefeuille (suite)

31 décembre 2018

Nombre d'actions/ Valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions japonaises				
600	ABC-Mart Inc.	46 014	45 367	0,31
1 300	Aeon Co., Ltd.	39 478	34 751	0,24
1 200	Alfresa Holdings Corp.	42 128	41 830	0,28
2 100	Astellas Pharma Inc.	44 027	36 601	0,25
600	Chugai Pharmaceutical Co., Ltd.	46 321	47 605	0,32
700	Daiichikosho Co., Ltd.	42 733	45 267	0,31
3 000	DCM Holdings Co., Ltd.	38 822	42 792	0,29
700	Dentsu Inc.	41 426	42 699	0,29
200	FamilyMart UNY Holdings Co., Ltd.	31 384	34 597	0,23
600	Genki Sushi Co., Ltd.	36 676	33 279	0,23
1 900	Hakuhodo DY Holdings Inc.	41 897	37 215	0,25
1 300	Heiwado Co., Ltd.	44 228	40 740	0,28
500	Hoya Corp.	40 675	41 132	0,28
700	Infocom Corp.	38 570	34 821	0,24
700	Ito En Ltd.	39 797	42 873	0,29
1 700	ITOCHU Corp.	41 030	39 471	0,27
800	Japan Airlines Co., Ltd.	38 118	38 711	0,26
1 700	Japan Exchange Group Inc.	41 145	37 610	0,25
2 500	Japan Post Holdings Co., Ltd.	38 948	39 329	0,27
1 300	Japan Post Insurance Co., Ltd.	41 222	41 177	0,28
8 200	kabu.com Securities Co., Ltd.	40 451	38 445	0,26
1 300	KDDI Corp.	36 393	42 422	0,29
700	Keihan Holdings Co., Ltd.	35 643	38 956	0,26
600	Keio Corp.	43 210	47 680	0,32
600	Kikkoman Corp.	43 498	44 098	0,30
1 700	KOMEDA Holdings Co., Ltd.	44 917	45 750	0,31
3 300	Konica Minolta Inc.	43 817	40 752	0,28
2 600	Kyushu Electric Power Co Inc.	40 897	42 325	0,29
500	Lawson Inc.	42 873	43 215	0,29
3 900	Marubeni Corp.	42 492	37 462	0,25
800	Maruha Nichiro Corp.	37 864	36 761	0,25
3 300	Matsui Securities Co., Ltd.	45 066	47 400	0,32
700	McDonald's Holdings Co Japan Ltd.	41 806	40 566	0,27
1 300	Medipal Holdings Corp.	38 512	38 073	0,26
1 200	Mitsubishi Corp.	43 760	45 068	0,31
1 900	Mitsui & Co., Ltd.	40 963	39 944	0,27
19 100	Mizuho Financial Group Inc.	42 556	40 451	0,27

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Inventaire du portefeuille (suite)

31 décembre 2018

Nombre d'actions/ Valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions japonaises				
1 300	Nakanishi Inc.	39 915	30 200	0,20
1 000	NEC Corp.	40 611	40 604	0,27
5 200	Nippon Suisan Kaisha Ltd.	43 729	39 706	0,27
700	Nippon Telegraph & Telephone Corp.	34 473	39 017	0,26
700	Nissan Chemical Industries Ltd.	44 671	50 142	0,34
1 700	Nisshin Seifun Group Inc.	44 816	48 012	0,32
1 300	Nojima Corp.	39 610	35 971	0,24
2 500	NTT Data Corp.	42 421	37 463	0,25
1 300	NTT DOCOMO Inc.	38 141	39 972	0,27
1 600	Odakyu Electric Railway Co., Ltd.	44 458	48 092	0,33
300	Ohsho Food Service Corp.	26 472	27 048	0,18
1 200	Park24 Co., Ltd.	41 561	36 010	0,24
300	Secom Co., Ltd.	32 597	34 003	0,23
700	Seven & i Holdings Co., Ltd.	40 490	41 637	0,28
600	Shionogi & Co., Ltd.	50 019	46 792	0,32
1 800	Skylark Co., Ltd.	39 240	38 838	0,26
3 100	Solasto Corp.	45 652	42 330	0,29
600	Sony Corp.	43 280	39 740	0,27
1 300	Sony Financial Holdings Inc.	37 505	33 223	0,22
1 200	Sotetsu Holdings Inc.	48 494	48 799	0,33
5 200	Sumitomo Mitsui Construction Co., Ltd.	43 662	43 198	0,29
700	Sumitomo Mitsui Financial Group Inc.	35 697	31 730	0,21
600	Suzuken Co Ltd/Aichi Japan	42 841	41 710	0,28
2 100	T&D Holdings Inc.	44 858	33 402	0,23
1 000	Toho Gas Co., Ltd.	46 809	57 641	0,39
1 200	Toho Holdings Co., Ltd.	42 378	40 114	0,27
6 400	Tokyo Electric Power Co Inc.	43 856	51 973	0,35
300	Towa Pharmaceutical Co., Ltd.	30 578	28 615	0,19
1 600	Toyo Seikan Group Holdings Ltd.	43 183	50 182	0,34
600	Trend Micro Inc/Japan	45 501	44 546	0,30
600	Welcia Holdings Co., Ltd.	40 206	37 010	0,25
600	Yaoko Co., Ltd.	43 579	44 770	0,30
1 200	Zensho Holdings Co., Ltd.	39 657	39 696	0,27
	Total des actions japonaises	2 880 317	2 849 421	19,26
Actions néo-zélandaises				
9 590	Spark New Zealand Ltd.	33 620	36 432	0,25

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Inventaire du portefeuille (suite)

31 décembre 2018

Nombre d'actions/ Valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions norvégiennes				
4 110	Austevoll Seafood ASA	82 248	69 209	0,47
1 330	Bakkafrost P/F	99 711	88 746	0,60
2 500	Equinor ASA	84 007	72 430	0,49
9 640	Leroy Seafood Group ASA	113 320	100 225	0,68
1 330	Salmar ASA	92 024	89 752	0,61
4 150	Telenor ASA	101 300	109 600	0,74
Total des actions norvégiennes		572 610	529 962	3,59
Actions suédoises				
4 360	AAK AB	86 115	82 279	0,56
1 170	Avanza Bank Holding AB	83 049	76 225	0,52
4 360	Axfood AB	101 666	101 725	0,69
7 640	Betsson AB	82 166	85 777	0,58
3 020	Castellum AB	68 066	75 872	0,51
4 360	Hembla AB	99 585	99 244	0,67
4 360	Sandvik AB	89 690	84 726	0,57
3 020	Securitas AB	66 250	66 072	0,45
6 560	Tele2 AB	101 295	113 958	0,77
Total des actions suédoises		777 882	785 878	5,32
Actions suisses				
310	Berner Kantonalbank AG	85 509	83 089	0,56
1 590	Galenica AG	110 058	95 113	0,64
30	Givaudan SA	95 685	94 243	0,64
350	HBM Healthcare Investments AG	77 061	74 680	0,51
640	Novartis AG	72 282	74 140	0,50
350	Sika AG	58 431	60 513	0,41
130	Swisscom AG	81 570	84 515	0,57
30	Vetropack Holding AG	90 911	84 265	0,57
Total des actions suisses		671 507	650 558	4,40
Actions américaines				
11 200	iShares 20+ Year Treasury Bond ETF	1 692 943	1 857 849	12,57
11 000	iShares JP Morgan USD Emerging Markets Bond ETF	1 538 773	1 560 380	10,56
Total des actions américaines		3 231 716	3 418 229	23,13
Total des placements détenus		16 456 823	\$ 16 447 066 \$	111,32

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Inventaire du portefeuille (suite)

31 décembre 2018

Nombre d'actions/ Valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Placements vendus à découvert				
Actions australiennes				
(2 330)	APA Group	(19 677) \$	(19 039) \$	(0,13)
(1 330)	ARB Corp Ltd.	(21 578)	(19 178)	(0,13)
(2 060)	Bank of Queensland Ltd.	(18 818)	(19 209)	(0,13)
(3 450)	Bega Cheese Ltd.	(19 732)	(16 350)	(0,11)
(1 920)	Bendigo & Adelaide Bank Ltd.	(18 273)	(19 915)	(0,13)
(3 730)	Boral Ltd.	(20 420)	(17 713)	(0,12)
(2 150)	Challenger Ltd/Australia	(21 348)	(19 614)	(0,13)
(290)	Commonwealth Bank of Australia	(18 409)	(20 181)	(0,14)
(1 060)	Credit Corp Group Ltd.	(20 167)	(19 116)	(0,13)
(5 120)	Fortescue Metals Group Ltd.	(18 780)	(20 623)	(0,14)
(1 900)	InvoCare Ltd.	(21 468)	(18 813)	(0,13)
(2 970)	IOOF Holdings Ltd.	(20 392)	(14 761)	(0,10)
(1 620)	LendLease Group	(20 310)	(18 111)	(0,12)
(1 340)	Mineral Resources Ltd.	(18 375)	(19 928)	(0,13)
(835)	National Australia Bank Ltd.	(19 861)	(19 321)	(0,13)
(3 380)	Nufarm Ltd/Australia	(18 197)	(19 365)	(0,13)
(3 080)	Origin Energy Ltd.	(21 323)	(19 156)	(0,13)
(5 970)	Pact Group Holdings Ltd.	(20 332)	(19 914)	(0,13)
(3 780)	Platinum Asset Management Ltd.	(17 607)	(17 660)	(0,12)
(4 330)	Reliance Worldwide Corp Ltd.	(19 818)	(18 523)	(0,13)
(1 110)	SEEK Ltd.	(18 925)	(18 054)	(0,12)
(4 770)	Tabcorp Holdings Ltd.	(20 633)	(19 671)	(0,13)
(4 680)	The Star Entertainment Grp Ltd.	(20 116)	(20 515)	(0,14)
(1 530)	Treasury Wine Estates Ltd.	(22 161)	(21 768)	(0,15)
(1 550)	WorleyParsons Ltd.	(20 834)	(17 016)	(0,12)
	Total des actions australiennes	(497 554)	(473 514)	(3,20)
Actions britanniques				
(2 380)	Antofagasta PLC	(31 808)	(32 451)	(0,22)
(9 210)	Arrow Global Group PLC	(30 041)	(28 380)	(0,19)
(1 330)	Bank of Georgia Group PLC	(30 612)	(31 882)	(0,22)
(660)	British American Tobacco PLC	(35 955)	(28 725)	(0,19)
(810)	Clarkson PLC	(34 577)	(26 792)	(0,18)
(2 260)	Clinigen Group Plc	(33 301)	(29 666)	(0,20)
(5 600)	Crest Nicholson Holdings PLC	(32 090)	(31 996)	(0,22)
(2 570)	CVS Group PLC	(36 375)	(29 596)	(0,20)
(8 850)	CYBG PLC	(38 128)	(27 917)	(0,19)
(3 950)	De La Rue PLC	(31 905)	(29 088)	(0,20)
(900)	Dechra Pharmaceuticals PLC	(33 263)	(32 433)	(0,22)
(5 440)	DS Smith PLC	(31 931)	(28 345)	(0,19)
(4 920)	Essentra PLC	(31 691)	(29 327)	(0,20)
(6 720)	Glencore PLC	(35 828)	(34 085)	(0,23)
(1 520)	Hill & Smith Holdings PLC	(25 597)	(31 754)	(0,21)
(3 810)	Investec PLC	(31 575)	(29 257)	(0,20)
(3 170)	Just Eat PLC	(34 023)	(32 383)	(0,22)
(1 480)	Keywords Studios PLC	(32 669)	(27 569)	(0,19)
(7 310)	Kingfisher PLC	(31 349)	(26 406)	(0,18)

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Inventaire du portefeuille (suite)

31 décembre 2018

Nombre d'actions/ Valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
(6 330)	Majestic Wine PLC	(28 857)	(27 219)	(0,18)
(5 140)	Mediclinic International PLC	(31 046)	(28 858)	(0,20)
(10 290)	Melrose Industries PLC	(31 708)	(29 352)	(0,20)
(900)	Metro Bank PLC	(33 898)	(26 526)	(0,18)
(1 180)	Micro Focus International PLC	(26 122)	(28 410)	(0,19)
(2 460)	Ocado Group PLC	(33 931)	(33 833)	(0,23)
(2 990)	Provident Financial PLC	(26 461)	(29 930)	(0,20)
(480)	Renishaw PLC	(32 723)	(35 431)	(0,24)
(3 010)	Sanne Group PLC	(29 946)	(30 445)	(0,21)
(3 380)	Smart Metering Systems PLC	(33 541)	(30 892)	(0,21)
(4 990)	Sophos Group PLC	(35 733)	(32 889)	(0,22)
(1 660)	SSE PLC	(30 563)	(31 254)	(0,21)
(2 980)	Standard Chartered PLC	(28 308)	(31 610)	(0,21)
(7 820)	Stobart Group Ltd.	(28 760)	(19 658)	(0,13)
(1 020)	Ted Baker PLC	(31 746)	(27 524)	(0,19)
(5 880)	Telford Homes PLC	(30 236)	(29 174)	(0,20)
(1 160)	The Weir Group PLC	(30 953)	(26 212)	(0,18)
(1 840)	Travis Perkins PLC	(33 293)	(34 275)	(0,23)
(2 970)	UDG Healthcare PLC	(31 956)	(30 868)	(0,21)
(1 320)	Ultra Electronics Holdings PLC	(31 941)	(29 874)	(0,20)
(2 100)	WPP PLC	(31 411)	(30 951)	(0,21)
	Total des actions britanniques	(1 275 851)	(1 193 237)	(8,08)
	Actions danoises			
(210)	ALK-Abello A/S	(44 071)	(42 195)	(0,29)
(220)	Genmab A/S	(40 812)	(49 154)	(0,33)
(1 220)	Sydbank A/S	(41 271)	(39 604)	(0,27)
	Total des actions danoises	(126 154)	(130 953)	(0,89)
	Actions européennes			
(2 760)	AIXTRON SE	(44 953)	(36 271)	(0,25)
(3 230)	Altran Technologies SA	(37 356)	(35 365)	(0,24)
(440)	Anheuser-Busch InBev SA/NV	(43 988)	(39 682)	(0,27)
(310)	Argenx SE	(36 336)	(41 282)	(0,28)
(810)	ASM International NV	(48 147)	(45 831)	(0,31)
(360)	AtoS	(40 528)	(40 221)	(0,27)
(3 270)	Autogrill SpA	(42 017)	(37 617)	(0,25)
(5 350)	Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	(40 814)	(38 763)	(0,26)
(420)	Bayer AG	(42 925)	(39 755)	(0,27)
(1 160)	Bekaert SA	(41 082)	(38 184)	(0,26)
(2 060)	Beneteau SA	(41 343)	(36 963)	(0,25)
(9 380)	BPER Banca	(48 387)	(49 320)	(0,33)
(2 040)	Buzzi Unicem SpA	(51 265)	(47 908)	(0,32)
(5 400)	Caverion OYJ	(45 320)	(42 961)	(0,29)
(1 670)	Chargeurs SA	(47 355)	(43 852)	(0,30)
(3 950)	Commerzbank AG	(49 743)	(35 704)	(0,24)

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Inventaire du portefeuille (suite)

31 décembre 2018

Nombre d'actions/ Valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
(1 140)	Datalogic SpA	(39 780)	(36 349)	(0,25)
(3 560)	Deutsche Bank AG	(48 283)	(38 767)	(0,26)
(810)	Deutsche Beteiligungs AG	(42 397)	(42 476)	(0,29)
(2 050)	Elior Group	(38 197)	(41 846)	(0,28)
(3 540)	Euronav NV	(41 434)	(34 416)	(0,23)
(3 100)	Europcar Mobility Group	(38 086)	(38 109)	(0,26)
(450)	Fnac Darty SA	(40 978)	(40 162)	(0,27)
(3 160)	Fugro NV	(51 896)	(37 271)	(0,25)
(380)	Galapagos NV	(51 023)	(47 848)	(0,32)
(1 220)	GEA Group AG	(48 445)	(42 905)	(0,29)
(380)	Ingenico Group	(37 262)	(29 424)	(0,20)
(3 780)	KloECKner & Co SE	(41 030)	(35 804)	(0,24)
(9 510)	Koninklijke BAM Groep NV	(43 138)	(37 369)	(0,25)
(340)	Lenzing AG	(42 658)	(42 222)	(0,29)
(270)	MorphoSys AG	(34 465)	(37 538)	(0,25)
(1 440)	Ontex Group NV	(36 879)	(40 288)	(0,27)
(790)	OSRAM Licht AG	(42 482)	(46 823)	(0,32)
(6 150)	Oxurion NV	(45 198)	(34 797)	(0,24)
(360)	Paddy Power Betfair PLC	(41 691)	(40 316)	(0,27)
(1 190)	Raiffeisen Bank International AG	(44 232)	(41 292)	(0,28)
(1 670)	RWE AG	(44 760)	(49 503)	(0,34)
(2 090)	SAF-Holland SA	(39 867)	(36 587)	(0,25)
(450)	SOITEC	(42 552)	(35 590)	(0,24)
(2 040)	SPIE SA	(43 154)	(36 955)	(0,25)
(570)	Takeaway.com NV	(40 387)	(52 386)	(0,35)
(1 230)	Tarkett SA	(35 978)	(33 682)	(0,23)
(1 670)	thyssenkrupp AG	(47 165)	(39 101)	(0,26)
(2 480)	UniCredit SpA	(42 351)	(38 352)	(0,26)
(10 990)	Unione di Banche Italiane SpA	(46 079)	(43 511)	(0,29)
(910)	voestalpine AG	(41 686)	(37 123)	(0,25)
(320)	Wacker Chemie AG	(42 318)	(39 563)	(0,27)
(3 390)	Zumtobel Group AG	(40 951)	(37 673)	(0,25)
	Total des actions européennes	(2 058 361)	(1 915 727)	(12,94)
	Actions japonaises			
(5 700)	Aiful Corp.	(20 576)	(18 430)	(0,12)
(2 300)	Asahi Diamond Industrial Co., Ltd.	(19 053)	(17 448)	(0,12)
(1 000)	Ateam Inc.	(21 173)	(18 032)	(0,12)
(1 900)	Chugoku Marine Paints Ltd.	(20 339)	(21 431)	(0,15)
(600)	Coca-Cola West Co., Ltd.	(21 109)	(24 511)	(0,17)
(3 400)	Concordia Financial Group Ltd.	(20 355)	(17 843)	(0,12)
(4 100)	COOKPAD Inc.	(19 518)	(15 194)	(0,10)
(1 500)	Daikyonishikawa Corp.	(20 569)	(20 184)	(0,14)
(1 000)	Fuji Corp/Aichi	(18 200)	(16 042)	(0,11)
(4 900)	Fuji Oil Co., Ltd.	(19 133)	(18 098)	(0,12)

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Inventaire du portefeuille (suite)

31 décembre 2018

Nombre d'actions/ Valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
(3 600)	Fujikura Ltd.	(20 038)	(19 564)	(0,13)
(1 100)	Fujitsu General Ltd.	(20 220)	(19 261)	(0,13)
(1 300)	Furukawa Co., Ltd.	(21 678)	(20 338)	(0,14)
(2 900)	Futaba Industrial Co., Ltd.	(22 889)	(19 871)	(0,13)
(3 600)	Gree Inc.	(20 086)	(19 475)	(0,13)
(400)	Gunze Ltd.	(20 656)	(20 669)	(0,14)
(600)	Hanwa Co., Ltd.	(25 207)	(21 109)	(0,14)
(900)	Hitachi Chemical Co., Ltd.	(18 612)	(18 579)	(0,13)
(3 900)	Hitachi Zosen Corp.	(19 331)	(16 199)	(0,11)
(1 900)	Hosiden Corp.	(19 259)	(17 036)	(0,12)
(1 300)	Ibiden Co., Ltd.	(21 498)	(25 026)	(0,17)
(4 700)	Ichigo Inc.	(20 510)	(18 645)	(0,13)
(300)	Iriso Electronics Co., Ltd.	(17 033)	(15 184)	(0,10)
(1 400)	Ishihara Sangyo Kaisha Ltd.	(20 135)	(18 716)	(0,13)
(2 500)	Itoham Yonekyu Holdings Inc.	(21 004)	(20 613)	(0,14)
(900)	Japan Lifeline Co., Ltd.	(18 193)	(15 860)	(0,11)
(900)	JSR Corp.	(19 081)	(18 523)	(0,13)
(1 000)	Kansai Paint Co., Ltd.	(19 803)	(26 290)	(0,18)
(1 000)	Kawasaki Kisen Kaisha Ltd.	(18 041)	(16 851)	(0,11)
(3 100)	Kenedix Inc.	(19 611)	(18 158)	(0,12)
(1 000)	Koa Corp.	(18 058)	(16 092)	(0,11)
(2 500)	Kumiai Chemical Industry Co., Ltd.	(20 450)	(20 146)	(0,14)
(3 400)	Leopalace21 Corp.	(19 042)	(18 435)	(0,12)
(400)	LINE Corp.	(16 134)	(18 778)	(0,13)
(900)	LIXIL Group Corp.	(16 323)	(15 244)	(0,10)
(1 000)	Macnica Fuji Electronics Holdings Inc.	(18 570)	(16 776)	(0,11)
(1 000)	Meidensha Corp.	(18 886)	(17 199)	(0,12)
(600)	Miraca Holdings Inc.	(19 472)	(18 520)	(0,13)
(900)	Mitsubishi Gas Chemical Co Inc.	(20 078)	(18 523)	(0,13)
(1 800)	Nichicon Corp.	(19 870)	(17 818)	(0,12)
(6 400)	Nippon Denko Co., Ltd.	(19 812)	(17 351)	(0,12)
(400)	Nippon Gas Co., Ltd.	(19 153)	(19 848)	(0,13)
(900)	Nippon Yusen KK	(18 956)	(18 926)	(0,13)
(1 800)	Nissin Electric Co., Ltd.	(17 930)	(17 975)	(0,12)
(300)	Noevir Holdings Co., Ltd.	(18 610)	(17 815)	(0,12)
(3 200)	Nomura Holdings Inc.	(19 796)	(16 746)	(0,11)
(900)	Nomura Real Estate Holdings Inc.	(22 643)	(22 553)	(0,15)
(2 500)	Onward Holdings Co., Ltd.	(19 371)	(18 374)	(0,12)
(900)	Prima Meat Packers Ltd.	(23 366)	(21 959)	(0,15)
(1 000)	Resorttrust Inc.	(20 358)	(20 034)	(0,14)
(200)	Rohm Co., Ltd.	(18 055)	(17 510)	(0,12)
(700)	Saizeriya Co., Ltd.	(17 416)	(16 331)	(0,11)
(1 400)	Sanden Holdings Corp.	(19 196)	(12 971)	(0,09)
(700)	Sanken Electric Co., Ltd.	(20 584)	(17 872)	(0,12)
(300)	SCREEN Holdings Co., Ltd.	(20 552)	(17 180)	(0,12)
(200)	Shimamura Co., Ltd.	(21 959)	(20 892)	(0,14)

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Inventaire du portefeuille (suite)

31 décembre 2018

Nombre d'actions/ Valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
(100)	Shochiku Co., Ltd.	(12 740)	(13 232)	(0,09)
(1 000)	Sinfonia Technology Co., Ltd.	(17 564)	(16 552)	(0,11)
(500)	Square Enix Holdings Co., Ltd.	(21 641)	(18 573)	(0,13)
(700)	Start Today Co., Ltd.	(21 049)	(17 497)	(0,12)
(5 400)	Takara Leben Co., Ltd.	(19 817)	(20 281)	(0,14)
(2 500)	Tamura Corp.	(18 983)	(16 602)	(0,11)
(1 600)	The Chugoku Bank Ltd.	(19 189)	(18 445)	(0,12)
(2 500)	The Iyo Bank Ltd.	(19 280)	(18 032)	(0,12)
(400)	Toho Zinc Co., Ltd.	(18 206)	(16 689)	(0,11)
(200)	Token Corp.	(17 172)	(16 192)	(0,11)
(500)	Tokuyama Corp.	(18 005)	(15 054)	(0,10)
(600)	Tokyo Ohka Kogyo Co., Ltd.	(21 782)	(22 034)	(0,15)
(1 000)	Topcon Corp.	(20 557)	(18 194)	(0,12)
(5 200)	Yahoo Japan Corp.	(19 798)	(17 719)	(0,12)
(700)	Yamaha Motor Co., Ltd.	(19 146)	(18 795)	(0,13)
(600)	Yaskawa Electric Corp.	(22 653)	(20 131)	(0,14)
(1 600)	Zeon Corp.	(20 975)	(20 017)	(0,14)
Total des actions japonaises		(1 436 107)	(1 349 087)	(9,15)
Actions norvégiennes				
(9 680)	Borr Drilling Ltd.	(42 759)	(32 662)	(0,22)
(7 400)	BW LPG Ltd.	(42 128)	(30 441)	(0,21)
(4 430)	Golden Ocean Group Ltd.	(43 382)	(36 565)	(0,25)
(7 740)	Nordic Semiconductor ASA	(45 017)	(35 269)	(0,24)
(9 220)	Odfjell Drilling Ltd.	(40 672)	(30 092)	(0,20)
(3 400)	Subsea 7 SA	(56 156)	(45 181)	(0,31)
(8 120)	Wallenius Wilhelmsen ASA	(41 605)	(38 024)	(0,26)
Total des actions norvégiennes		(311 719)	(248 234)	(1,69)
Actions suédoises				
(7 990)	Bygghmax Group AB	(41 121)	(39 324)	(0,27)
(4 250)	Dometic Group AB	(41 157)	(35 951)	(0,24)
(5 660)	Inwido AB	(48 869)	(48 400)	(0,33)
(1 210)	Oriflame Holding AG	(39 853)	(36 866)	(0,25)
(2 610)	RaySearch Laboratories AB	(39 618)	(38 737)	(0,26)
Total des actions suédoises		(210 618)	(199 278)	(1,35)

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Inventaire du portefeuille (suite)

31 décembre 2018

Nombre d'actions/ Valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions suisses				
(2 080)	Ascom Holding AG	(39 592)	(38 935)	(0,26)
(180)	Autoneum Holding AG	(45 814)	(36 843)	(0,25)
(580)	Basilea Pharmaceutica	(36 906)	(32 542)	(0,22)
(4 430)	EFG International AG	(40 919)	(35 653)	(0,24)
(30)	LEM Holding SA	(45 510)	(44 084)	(0,30)
(710)	Leonteq AG	(44 110)	(41 363)	(0,28)
(2 350)	UBS Group AG	(43 562)	(39 678)	(0,27)
	Total des actions suisses	(296 413)	(269 098)	(1,82)
	Total des placements vendus à découvert	(6 212 777)	\$ (5 779 128)	\$ (39,12)
	Total des placements détenus	16 456 823	\$ 16 447 066	\$ 111,32
	Total des placements vendus à découvert	(6 212 777)	(5 779 128)	(39,12)
	Commissions et autres frais de transaction du portefeuille	(7 598)	–	–
	Montant net des placements détenus	<u>10 236 448</u>	\$ 10 667 938	\$ 72,20
	Perte latente sur les contrats de change à terme		(310 574)	(2,10)
	Autres actifs montant net		4 417 039	29,90
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		14 774 403	\$ 100,00

Se reporter aux notes complémentaires.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Notes complémentaires

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

1. Renseignements généraux

Le Fonds alternatif international EHP Avantage (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement à capital variable constituée en vertu des lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 20 juin 2018, modifiée et retraitée en date du 10 août 2018 (la « convention de fiducie »). Le Fonds est considéré comme un émetteur assujéti et est soumis au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*. Le Fonds a commencé à exercer des activités le 10 août 2018. Le siège social du Fonds est situé au 45, avenue Hazelton, bureau B, Toronto (Ontario) Canada M5R 2E3.

EdgeHill Partners, société en nom collectif constituée en vertu des lois de la province d'Ontario, est le fiduciaire, gestionnaire et gestionnaire de portefeuille du Fonds (le « gestionnaire des placements »). Le gestionnaire des placements exerce des fonctions de gestion pour le compte du Fonds, notamment la gestion des placements du portefeuille du Fonds.

L'objectif de placement du Fonds est de générer un rendement élevé à long terme sur le capital investi et rajusté par rapport aux risques en misant sur une approche à stratégies multiples qui comprend différentes stratégies d'investissement quantitatives et systématiques. Le Fonds utilise des stratégies de placement alternatives, notamment des stratégies visant des positions acheteur et vendeur sur des titres de participation, des stratégies de neutralité par rapport aux marchés des titres de participation et des stratégies visant des positions acheteur et vendeur sur des titres de crédit, en investissant, dans le cadre de la réalisation de ces stratégies, dans des titres de marchés internationaux développés, des fonds négociés en bourse (« FNB ») de titres à revenu fixe, des FNB de titres de participation et des contrats dérivés à terme sur titres du Trésor. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets, ou même davantage, dans des titres d'émetteurs étrangers.

Le Fonds est assujéti à certaines restrictions et pratiques contenues dans la législation sur les valeurs mobilières, dont le Règlement 81-102 (« Règlement 81-102 »), qui visent notamment à faire en sorte que les placements des OPC soient diversifiés et relativement liquides et que les OPC soient gérés de façon adéquate. Nous entendons gérer le Fonds conformément à ces restrictions et pratiques ou obtenir une dispense auprès des autorités en valeurs mobilières avant de mettre en œuvre tout changement. Le texte qui suit fournit une description des dispenses accordées au Fonds en vertu des dispositions du Règlement 81-102, et/ou une description de l'activité générale de placement.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

1. Renseignements généraux (suite)

Dispenses pour les fonds de placement alternatifs

Le Fonds a obtenu les dispenses suivantes en vertu du Règlement 81-102 :

- a) le paragraphe 2.1 (1), pour permettre au Fonds d'investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des titres d'un seul et même émetteur;
- b) pour permettre au Fonds d'acheter, vendre ou utiliser des dérivés spécifiques et/ou des titres assimilables à un titre d'emprunt autrement que conformément aux paragraphes 2.7(1), (2) et (3), et aux articles 2.8 et 2.11;
- c) l'article 2.6 permet au Fonds d'emprunter de la trésorerie à des fins de placement au-delà des limites établies à l'alinéa 2.6(a) et d'octroyer une sûreté sur ses actifs relativement à un tel emprunt;
- d) l'alinéa 2.6.1(1)(c) et les paragraphes 2.6.1(2) et (3) pour permettre au Fonds d'emprunter des titres d'un agent prêteur pour vendre des titres à découvert dans les limites prescrites;
- e) l'article 6.8, pour permettre au Fonds de déposer auprès du prêteur des actifs sur lesquels il a constitué une sûreté dans le cadre de l'emprunt de trésorerie susmentionné;
- f) l'article 7.1, pour permettre au Fonds de verser, ou de conclure des contrats qui l'obligeraient à verser une rémunération déterminée en fonction du rendement du Fonds basé sur le rendement total cumulatif du Fonds pour la période ayant commencé immédiatement après la dernière période pour laquelle la rémunération au rendement a été versée.

2. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées aux fins de la préparation des présents états financiers sont indiquées ci-dessous :

- a) Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Dans le cadre de la préparation des présents états financiers, le Fonds a appliqué ces normes de manière uniforme.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les états financiers ont été préparés au coût historique, à l'exception des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), lesquels sont présentés à la juste valeur.

b) Approbation des états financiers

Les états financiers ont été approuvés par le gestionnaire des placements et leur publication a été autorisée le 29 mars 2019.

c) Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères

La monnaie d'évaluation et la monnaie fonctionnelle du Fonds sont le dollar canadien et les états financiers sont présentés en dollars canadiens. Les transactions de placement ainsi que les produits et les charges en monnaies étrangères ont été convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères ont été convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière.

Les profits et les pertes de change liés à la trésorerie sont présentés dans l'état du résultat global à titre de pertes nettes de change.

Les profits et les pertes de change liés aux actifs financiers et aux passifs financiers comptabilisés à la JVRN sont présentés dans l'état du résultat global à titre de pertes nettes réalisées sur les actifs et passifs financiers à la JVRN ou dans la variation nette de la plus-value latente sur les actifs et passifs financiers à la JVRN.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

d) Norme comptable récemment adoptée

IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »)

En novembre 2009, l'IASB a publié l'IFRS 9, qui a remplacé la Norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (l'« IAS 39 »). L'IFRS 9 emploie une méthode unique pour déterminer si un actif financier est évalué au coût amorti ou à la juste valeur, remplaçant ainsi les nombreuses règles de l'IAS 39. La méthode énoncée par l'IFRS 9 repose sur la façon dont une entité gère ses instruments financiers dans le cadre de son modèle économique et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La nouvelle norme impose une méthode de dépréciation unique au lieu des méthodes multiples de l'IAS 39. En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9. La norme révisée ajoute des indications relatives au classement et à l'évaluation des passifs financiers.

L'IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et a été adoptée par le Fonds dès le début de ses activités, le 10 août 2018.

e) Actifs financiers et passifs financiers

i) Classement

Le Fonds classe ses placements dans des titres de créance et de capitaux propres, de même que dans des dérivés, à titre d'actifs financiers ou de passifs financiers à la JVRN. Le Fonds classe ses placements à la JVRN en se fondant sur son modèle économique de gestion de ces actifs financiers, conformément à la stratégie de placement documentée du Fonds. Le portefeuille de placements est géré et sa performance est évaluée en fonction de la juste valeur. Le portefeuille de placements n'est pas détenu pour percevoir des flux de trésorerie contractuels, ni détenu à la fois pour percevoir des flux de trésorerie contractuels et pour vendre des actifs financiers. Le Fonds se concentre principalement sur les informations à la juste valeur, dont il se sert pour évaluer le rendement des actifs et pour prendre des décisions.

Tous les autres actifs financiers et passifs financiers, sauf les parts rachetables, sont classés et évalués au coût amorti. Ces autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle ils ont été générés et ils sont évalués au coût amorti. Les parts rachetables sont évaluées à la valeur actualisée du montant du rachat et sont considérées à titre de reliquat.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

ii) Comptabilisation, décomptabilisation et évaluation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de la transaction, soit la date à laquelle le Fonds devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Après la comptabilisation initiale, tous les actifs financiers et passifs financiers à la JVRN sont évalués à la juste valeur. Les profits et pertes nets réalisés et les variations des profits et pertes latents découlant de modifications de la juste valeur de la catégorie des actifs financiers ou des passifs financiers à la JVRN sont présentés dans l'état du résultat global à titre de pertes nettes réalisées sur les actifs et passifs financiers à la JVRN et de variation nette de la plus-value latente des actifs et passifs financiers à la JVRN dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Le Fonds décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier sont visés par une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Le Fonds décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Lorsque le Fonds achète une option ou un bon de souscription, un montant égal à la juste valeur, qui est fondée sur la prime payée, est comptabilisé à titre d'actif. Lorsque le Fonds vend une option, un montant égal à la juste valeur, qui est fondée sur la prime reçue par le Fonds, est comptabilisé à titre de passif. Lors de la liquidation d'une option ou d'un bon de souscription, la différence entre la prime et le montant payé ou reçu, déduction faite des commissions de courtage, ou encore le montant intégral de la prime si la valeur de l'option est nulle à l'expiration, est comptabilisé à titre de profit réalisé ou de perte réalisée et est présenté dans l'état du résultat global à titre de pertes nettes réalisées sur les actifs et passifs financiers à la JVRN.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les dividendes reçus sur les actifs financiers à la JVRN sont comptabilisés dans l'état du résultat global à titre de produits tirés de dividendes, avant les retenues d'impôt à la source, lorsque le droit du Fonds de recevoir des paiements est établi. Les dividendes déclarés sur les titres vendus à découvert sont comptabilisés à titre de charge de dividendes à la date ex-dividende. Les montants qui n'ont pas encore été reçus ou payés sont inclus dans l'état de la situation financière à titre de dividendes à recevoir et de dividendes à payer sur les titres vendus à découvert, respectivement. Les intérêts aux fins des distributions gagnés sur les titres de créance à la JVRN sont comptabilisés dans l'état du résultat global selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

iii) Évaluation à la juste valeur

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu à l'occasion de la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction conclue à des conditions normales entre des intervenants du marché, à la date d'évaluation sur le principal marché ou, en son absence, sur le marché le plus avantageux auquel a accès le Fonds à cette date. La juste valeur d'un passif tient compte du risque de non-exécution.

Le Fonds évalue la juste valeur d'un instrument, incluant les bons de souscription, en utilisant le cours de l'instrument sur un marché actif, lorsqu'il est disponible. Un marché est considéré actif si des transactions pour l'actif ou le passif sont réalisées à une fréquence suffisante et avec un volume suffisant pour fournir de façon continue des informations sur les cours. Le Fonds évalue les instruments cotés sur un marché actif au dernier cours vendeur ou au cours de clôture, lorsque ce dernier s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Dans les cas où le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, la direction détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des contrats de change à terme est établie en fonction des taux de change à terme cotés à la date de clôture, obtenus d'une source indépendante.

La juste valeur utilisée aux fins de la présentation de l'information financière concorde avec la juste valeur utilisée aux fins des transactions des porteurs de parts et des transactions connexes.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

f) Coût des placements

Le coût des placements correspond à la somme payée pour chaque titre et est déterminé selon la méthode du coût moyen, compte non tenu des commissions et des autres coûts de transaction. Les profits et les pertes réalisés à la cession sont établis en fonction du coût moyen des placements. Les profits et les pertes provenant de variations de la juste valeur des placements sont inclus dans l'état du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

g) Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière si le Fonds détient un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les produits et les charges sont présentés selon leur montant net en ce qui a trait aux profits et aux pertes liés à des instruments financiers à la JVRN.

h) Trésorerie

La trésorerie se compose des fonds en dépôt et des dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à l'acquisition.

i) Montant à payer à l'égard des placements acquis/montant à recevoir à l'égard des placements vendus

Le montant à recevoir à l'égard des placements vendus et le montant à payer à l'égard des placements acquis ayant fait l'objet de contrats sont comptabilisés dans l'état de la situation financière selon le montant à recevoir ou à payer.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

j) Parts rachetables et actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Le Fonds émet plusieurs catégories de parts rachetables, lesquelles sont rachetables au gré du porteur et ne sont pas assorties des mêmes attributs, de sorte qu'elles sont classées à titre de passifs financiers. Pour chaque part du Fonds vendue, le Fonds reçoit un montant égal à la valeur liquidative par part à la date de la vente, qui est inclus dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Pour chaque part rachetée, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est diminué de la valeur liquidative par part à la date du rachat. Les parts rachetables sont évaluées à la valeur actuelle de l'actif net du Fonds et sont considérées comme une tranche résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. La valeur liquidative et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sont calculés selon la même méthode.

k) Répartition des produits

Les produits, les charges (autres que les frais de gestion et la rémunération au rendement) et les gains (pertes) en capital réalisés et latents (sauf sur les contrats à terme utilisés pour couvrir les parts de catégorie UF), sont répartis entre les différentes catégories de parts proportionnellement aux montants qui ont été investis. Les profits (pertes) réalisés et latents attribuables aux contrats de change à terme utilisés pour couvrir l'exposition en dollars américains attribuable aux parts de catégorie UF sont répartis aux porteurs des parts de catégorie UF. Pour plus de renseignements sur les frais de gestion et les honoraires liés au rendement, se reporter à la note 9.

l) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une catégorie donnée de parts par le nombre total de parts de cette catégorie ou série en circulation à la clôture de la période.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

- m) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, est obtenue en divisant l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période, pour chaque catégorie.

- n) Impôt

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, n'est pas soumis à l'impôt sur son revenu imposable net pour l'année d'imposition terminée en décembre, y compris le montant net des gains en capital réalisés, qui sont payés ou à payer à ses porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Toutefois, toute tranche du revenu net et du montant net des gains en capital réalisés du Fonds qui n'est pas payée ou à payer est assujettie à l'impôt. L'impôt sur le montant net des gains en capital réalisés qui n'est pas payé ou à payer peut généralement être recouvré aux termes de dispositions de remboursement prévues dans la législation fiscale, lorsque des rachats ont lieu. Le Fonds a l'intention de distribuer la totalité de son revenu et un montant suffisant des gains en capital réalisés nets pour que le Fonds ne soit pas soumis à l'impôt.

Le Fonds doit effectuer des retenues d'impôt à la source sur le revenu étranger. En règle générale, le Fonds traite les retenues d'impôt comme une charge portée en diminution des produits, aux fins de l'impôt.

Au 31 décembre 2018, le Fonds disposait de pertes en capital reportées en avant de 185 999 \$ et de pertes autres qu'en capital reportées en avant de 104 454 \$.

- o) Commissions et autres frais de transaction du portefeuille

Les commissions et les autres frais de transaction du portefeuille sont des coûts engagés pour acquérir des actifs financiers ou des passifs financiers à la JVRN. Ils comprennent les honoraires et les commissions versés aux représentants, aux conseillers, aux courtiers et aux maisons de courtage. Lorsqu'ils sont engagés, les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés dans l'état du résultat global à titre de charges.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

3. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction procède à des estimations comptables. La direction doit également recourir à son jugement dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds. Les estimations font l'objet d'une évaluation continue et sont fondées sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, dont les attentes quant aux événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

4. Instruments financiers dérivés

Le Fonds détient les instruments dérivés suivants :

Bons de souscription

Un bon de souscription est un accord contractuel en vertu duquel l'émetteur confère au porteur le droit, mais non l'obligation, soit d'acheter à une date établie ou avant une date établie ou au cours d'une période établie, un nombre déterminé de titres ou un instrument financier à un prix déterminé, directement de l'émetteur des titres sous-jacents. Les bons de souscription achetés exposent le Fonds au risque de crédit jusqu'à concurrence de leur valeur comptable, qui correspond à la juste valeur.

Le tableau suivant présente les placements du Fonds dans des bons de souscription au 31 décembre 2018 :

Description	Échéance	Prix d'exercice	Montant notionnel
Repsol SA	–	– \$	2 609 \$
Cannabis Strategies Acquisition Corp.	21 décembre 2025	11,50	128 278

Contrats à terme

Le Fonds peut conclure divers contrats à terme dans le cadre de sa stratégie de placement. En général, un contrat à terme est un contrat normalisé conclu entre deux parties en vue de l'achat ou de la vente d'un actif à un prix déterminé à une date ultérieure. Le Fonds peut utiliser des contrats à terme pour tirer parti des variations de valeur de titres de capitaux propres, de marchandises, de taux d'intérêt ou de monnaies étrangères, ou obtenir une couverture à l'égard de ces éléments. En cas de changement imprévu de la conjoncture du marché, les avantages prévus des contrats à terme pourraient ne pas être obtenus et une perte pourrait être réalisée. Le recours à des contrats à terme comporte le risque d'une corrélation imparfaite de l'évolution du prix des contrats à terme et de ceux des instruments ou marchandises sous-jacents.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

4. Instruments financiers dérivés (suite)

Les contrats à terme sont compensés et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le tableau suivant présente les placements du Fonds dans des contrats à terme au 31 décembre 2018 qui se rapportent à la couverture de l'exposition en dollars américains liée aux parts de catégorie UF :

Date de règlement	Monnaie	Contrepartie	Cours de change à terme	Prix du contrat	Montant notionnel	Profit latent (perte latente)
28 février 2019	Dollar américain	La Banque de Nouvelle-Écosse	1,3633 \$	513 119 \$	506 644 \$	6 475 \$

Le tableau suivant présente les placements du Fonds dans des contrats à terme au 31 décembre 2018 qui se rapportent aux couvertures du portefeuille :

Date de règlement	Monnaie	Contrepartie	Cours de change à terme	Prix du contrat	Montant notionnel	Profit latent (perte latente)
27 février 2019	Dollar australien	La Banque de Nouvelle-Écosse	0,9610 \$	(459 146) \$	(463 079) \$	3 933 \$
27 février 2019	Franc suisse	La Banque de Nouvelle-Écosse	1,3929	(387 075)	(374 406)	(12 669)
27 février 2019	Couronne danoise	La Banque de Nouvelle-Écosse	0,2101	(609 991)	(591 406)	(18 585)
27 février 2019	Euro	La Banque de Nouvelle-Écosse	1,5681	(1 425 898)	(1 382 447)	(43 451)
27 février 2019	Livre sterling	La Banque de Nouvelle-Écosse	1,7433	(1 406 953)	(1 378 131)	(28 822)
27 février 2019	Yen japonais	La Banque de Nouvelle-Écosse	0,0125	(1 504 544)	(1 417 491)	(87 053)
27 février 2019	Couronne norvégienne	La Banque de Nouvelle-Écosse	0,1579	(282 064)	(278 242)	(3 822)
27 février 2019	Dollar néo-zélandais	La Banque de Nouvelle-Écosse	0,9150	(36 417)	(35 362)	(1 055)
27 février 2019	Couronne suédoise	La Banque de Nouvelle-Écosse	0,1543	(588 612)	(562 703)	(25 909)
27 février 2019	Dollar américain	La Banque de Nouvelle-Écosse	1,3633	(3 153 664)	(3 060 523)	(93 141)
Perte latente nette sur les contrats à terme						(310 574) \$

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

4. Instruments financiers dérivés (suite)

Les montants notionnels de certains types d'instruments financiers permettent d'effectuer une comparaison avec les instruments comptabilisés à l'état de la situation financière, mais n'indiquent pas nécessairement les montants des flux de trésorerie futurs concernés ni la juste valeur actuelle des instruments et, par conséquent, n'indiquent pas l'exposition du Fonds au risque de crédit ou au risque de cours. Les instruments dérivés deviennent favorables (actifs) ou défavorables (passifs) par suite de fluctuations des cours de marché ou des cours de change, selon leurs modalités. Le montant contractuel ou notionnel global des instruments financiers dérivés détenus, la mesure dans laquelle les instruments sont favorables ou non et donc le montant global de la juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés peuvent fluctuer sensiblement dans le temps.

Compensation d'instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut conclure différentes conventions-cadres de compensation ou d'autres accords semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent une compensation des montants en cause dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats. Le tableau qui suit présente les instruments financiers qui pourraient être admissibles à la compensation si de telles circonstances survenaient, au 31 décembre 2018. La colonne du montant net indique l'incidence nette éventuelle sur les états de la situation financière du Fonds si tous les montants étaient compensés.

	Montants compensés			Montants non compensés		
	Montant brut des actifs financiers comptabilisés	Montant brut des passifs financiers comptabilisés	Montant net des actifs financiers présenté à l'état de la situation financière	Instruments financiers (incluant les garanties hors trésorerie)	Garanties en trésorerie reçues	Montant net
Actifs financiers au 31 décembre 2018						
Contrats à terme, montant brut	6 475 \$	– \$	6 475 \$	(6 475) \$	– \$	– \$
Contrats à terme, montant net	3 933	(3 933)	–	–	–	–

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

4. Instruments financiers dérivés (suite)

	Montants compensés			Montants non compensés		
	Montant brut des passifs financiers comptabilisés	Montant brut des passifs financiers comptabilisés	Montant net des passifs financiers présenté à l'état de la situation financière	Instruments financiers (incluant les garanties hors trésorerie)	Garanties en trésorerie reçues	Montant net
Passifs financiers au 31 décembre 2018						
Contrats à terme, montant net	(314 507) \$	3 933 \$	(310 574) \$	6 475 \$	–	(304 099) \$

5. Gestion des risques financiers

a) Facteurs de risques financiers

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (incluant le risque de cours, le risque de change et le risque de taux d'intérêt).

Le Fonds est également exposé à des risques opérationnels, notamment le risque lié au dépôt de titres. Ce risque s'entend du risque qu'une perte soit subie sur les titres mis en dépôt à la suite de l'insolvabilité ou d'une négligence du dépositaire. Bien qu'un cadre juridique approprié soit en place afin d'atténuer le risque de perte de valeur de titres tenus en garde par le dépositaire, en cas de défaut de ce dernier, la capacité du Fonds de transférer les titres pourrait être temporairement compromise.

La valeur des placements faisant partie du portefeuille du Fonds peut varier quotidiennement par suite de changements touchant les taux d'intérêt, la conjoncture économique et les informations sur le marché et sur les émetteurs relatives aux titres détenus par le Fonds. Le niveau de risque est fonction de l'objectif de placement du Fonds et des types de titres dans lesquels il investit. Le gestionnaire des placements s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du Fonds en employant des conseillers en valeurs professionnels et chevronnés et en effectuant un suivi quotidien des positions du Fonds et des faits nouveaux sur le marché. Il peut également utiliser des produits dérivés pour couvrir certains risques. Pour faciliter la gestion du risque, le gestionnaire des placements maintient une structure de gouvernance aux fins de la supervision des activités de placement du Fonds et surveille la conformité aux stratégies de placement établies du Fonds, aux lignes directrices internes et à la réglementation sur la valeur mobilière.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

5. Gestion des risques financiers (suite)

Aux termes de la politique de placement, le Fonds peut investir dans différents instruments financiers et mettre en œuvre différentes stratégies de placement en vue d'atteindre ses objectifs. Dans le cadre des pratiques de gestion des risques du Fonds, les activités de placement du Fonds font l'objet de restrictions à l'égard des placements, énoncés dans le prospectus simplifié du Fonds.

Le Fonds acquiert généralement des titres par les mécanismes normaux du marché. Les achats de titres dans d'autres circonstances seront uniquement permis lorsque le prix d'achat de ces titres correspond à peu près au cours du marché ou que les parties agissent sans lien de dépendance.

Le Fonds utilise différentes méthodes pour évaluer et pour gérer les divers types de risques auxquels il est exposé; ces méthodes sont expliquées ci-après.

i) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a contracté avec le Fonds. La valeur comptable des actifs du Fonds correspond au risque maximal de crédit auquel il est exposé.

La principale concentration du risque de crédit du Fonds découle des placements dans des instruments de créance et des dérivés connexes. La juste valeur de ces instruments financiers tient compte de la solvabilité de l'émetteur. Au 31 décembre 2018, le Fonds n'avait pas de placements importants dans des instruments de créance. Pour plus de précisions concernant les dérivés, se reporter à la note 4.

Toutes les transactions exécutées par le Fonds touchant des titres cotés en bourse sont réglées ou payées au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le risque de défaut est considéré comme très faible, puisque la livraison des titres vendus est effectuée uniquement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. La transaction n'est pas exécutée si l'une ou l'autre des parties ne s'acquitte pas de son obligation.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

5. Gestion des risques financiers (suite)

La trésorerie et les placements du Fonds sont pour l'essentiel détenus par La Banque de Nouvelle-Écosse (le « courtier principal »). La faillite ou l'insolvabilité du courtier principal pourrait faire en sorte que les droits du Fonds relativement à la trésorerie détenue par le courtier principal soient reportés à plus tard ou restreints. Le Fonds surveille ce risque en observant la qualité du crédit et la situation financière du courtier principal. À la date d'approbation des états financiers, la notation de crédit de La Banque de Nouvelle-Écosse s'établissait à A+.

Le Fonds a accordé au courtier principal un privilège général sur les actifs financiers mis en dépôt à titre de garantie relative au risque du courtier principal découlant de la prestation de services de garde au Fonds. Les modalités en vertu desquelles le privilège général est accordé visent les services habituels et coutumiers dans le cadre d'ententes avec un courtier principal. Au 31 décembre 2018, la juste valeur des actifs financiers faisant l'objet du privilège général s'élève à 20 363 317 \$. Les placements en trésorerie du Fonds sont détenus par des institutions financières dont la solvabilité est élevée.

ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la livraison de trésorerie ou d'autres actifs financiers.

Le Fonds peut être exposé aux rachats quotidiens, contre trésorerie, de parts rachetables. Le Fonds gère le risque de liquidité en investissant principalement dans des titres négociables et d'autres instruments financiers qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être facilement liquidés dans des conditions normales du marché. Par ailleurs, le Fonds conserve généralement des positions suffisantes sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité.

Dans des circonstances exceptionnelles, le Fonds détient également la capacité de suspendre les rachats si l'intérêt de tous les porteurs de parts le justifie. Le Fonds n'a retenu aucun rachat et n'a imposé aucune suspension en 2018.

Selon la politique du Fonds, le gestionnaire des placements doit surveiller quotidiennement la position de liquidité du Fonds.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

5. Gestion des risques financiers (suite)

Selon les attentes, les passifs du Fonds sont généralement exigibles et payés dans un délai de 90 jours, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Les parts rachetables sont rachetables à vue au gré du porteur. Toutefois, cela ne pose pas un risque de liquidité important puisque les porteurs de ces instruments les conservent habituellement à moyen ou à long terme.

iii) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctue en raison de la variation de variables du marché telles que les taux d'intérêt, les cours de change et les cours du marché. L'analyse de sensibilité qui suit montre l'effet qu'aurait eu une variation raisonnablement possible d'une variable pertinente du risque sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à chaque date de présentation de l'information financière. Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

b) Risque de cours

Le risque de cours s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des cours du marché (autre que celle découlant des risques de taux d'intérêt ou de change). Le Fonds est principalement exposé au risque de cours du fait de ses placements dans des titres de capitaux propres.

Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Le gestionnaire des placements vise à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification prudentes des titres et des autres instruments financiers conformément aux objectifs et à la stratégie de placement du Fonds. À l'exception des titres vendus à découvert, le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé par la juste valeur des instruments financiers. Les pertes éventuelles découlant des titres vendus à découvert peuvent être illimitées. L'ensemble des positions du marché du Fonds fait l'objet d'un suivi périodique par le gestionnaire des placements.

Le Fonds est principalement exposé au risque de cours du fait de ses placements dans des titres de capitaux propres et dans des dérivés connexes. Au 31 décembre 2018, si les cours sur les bourses respectives où ces titres sont négociés avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué d'environ 1 066 794 \$.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

5. Gestion des risques financiers (suite)

Le Fonds est également exposé au risque de cours du fait de la concentration de son portefeuille de placements, et il gère ce risque par un suivi quotidien du portefeuille afin d'assurer le respect des stratégies de placement énoncées dans le prospectus simplifié du Fonds.

c) Risque de change

Le Fonds détient des actifs tant monétaires que non monétaires libellés ou négociés en d'autres monnaies que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds. Le risque de change survient lorsque la valeur des transactions futures et des actifs et des passifs libellés en d'autres monnaies fluctue par suite de variations des taux de change.

Le tableau ci-dessous résume les monnaies étrangères donnant lieu à une exposition importante du Fonds au 31 décembre 2018, en dollars canadiens. Le tableau montre également l'incidence éventuelle sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux monnaies indiquées, toutes les autres variables demeurant constantes.

Monnaie	Exposition au risque de change (excluant la couverture attribuable à la catégorie UF)			Incidence d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Exposition nette	Couverture	Total	Exposition nette	Couverture	Total
Dollar américain	(3 444 663) \$	3 418 229 \$	(26 434) \$	(172 233) \$	170 911 \$	(1 322) \$
Dollar australien	(461 426)	459 292	(2 134)	(23 071)	22 965	(106)
Euro	(1 428 469)	1 423 628	(4 841)	(71 423)	71 181	(242)
Livre sterling	(1 406 489)	1 405 028	(1 461)	(70 324)	70 251	(73)
Yen japonais	(1 505 290)	1 500 334	(4 956)	(75 265)	75 017	(248)
Couronne norvégienne	(282 067)	281 728	(339)	(14 103)	14 086	(17)
Couronne suédoise	(588 614)	586 600	(2 014)	(29 431)	29 330	(101)
Couronne danoise	(609 992)	607 682	(2 310)	(30 500)	30 384	(116)
Franc suisse	(387 071)	381 460	(5 611)	(19 354)	19 073	(281)
Dollar néo-zélandais	(36 437)	36 432	(5)	(1 822)	1 822	–
	(10 150 518) \$	10 100 413 \$	(50 105) \$	(507 526) \$	505 020 \$	(2 506) \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(68,7)	68,4	(0,3)	(3,4)	3,4	–

L'analyse ci-dessus repose sur les hypothèses d'une augmentation ou d'une diminution de 5 % du taux de change pertinent, toutes les autres variables demeurant constantes. Ces résultats représentent la meilleure estimation de la direction d'une variation raisonnablement possible des taux de change.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

5. Gestion des risques financiers (suite)

Le Fonds détient également divers contrats à terme offrant une protection contre les variations de la valeur du dollar américain en ce qui a trait aux parts de catégorie UF. Le profit et la perte de ces couvertures de change seront répartis uniquement aux porteurs de parts de catégorie UF.

Au 31 décembre 2018, la valeur en dollars américains des parts de catégorie UF s'élevait à 377 518 \$ US et la valeur nominale en dollars américains des contrats à terme s'établissait à 376 387 \$ US. Pour obtenir plus de précisions sur les contrats à terme, se reporter à la note 4.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'instrument financier fluctuent par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

La majorité des placements du Fonds ne portent pas intérêt et, par conséquent, ne donnent pas lieu à un risque important découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

e) Gestion du risque lié aux capitaux propres

Le capital du Fonds est représenté par l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Les parts donnent droit à des distributions, le cas échéant, et au versement d'une tranche proportionnelle établie en fonction de la valeur liquidative par part du Fonds au moment du rachat. Les opérations pertinentes sont présentées à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts. Aucune exigence réglementaire externe n'impose le maintien d'un montant en capital minimal.

f) Risques liés à l'effet de levier

Lorsque le Fonds investit dans des instruments dérivés, emprunte un montant en espèces aux fins de placement ou utilise des ventes à découvert physiques sur des titres de participation, des titres à revenu fixe ou d'autres actifs en portefeuille, un effet de levier peut être introduit dans le Fonds. Il y a effet levier lorsque l'exposition brute globale du Fonds aux actifs sous-jacents est supérieure au montant investi. L'effet de levier peut augmenter la volatilité, peut nuire à la liquidité du Fonds et pourrait amener le Fonds à liquider des positions à des moments inopportuns.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

5. Gestion des risques financiers (suite)

Conformément à la dispense pour les fonds de placement alternatifs obtenue par le Fonds dont il est question à la note 1, l'exposition brute globale du Fonds doit correspondre à la somme de ce qui suit (cette somme ne doit toutefois pas être supérieure à trois fois la valeur liquidative du Fonds) : i) la valeur marchande globale des positions acheteurs du Fonds; ii) la valeur marchande globale des ventes à découvert physiques de titres de participation, de titres à revenu fixe ou d'autres actifs du portefeuille; et iii) la valeur notionnelle globale des positions sur instruments dérivés visés du Fonds, à l'exception des instruments dérivés visés utilisés aux fins de couverture.

Au cours de la période allant de la date de création du Fonds au 31 décembre 2018, l'exposition brute globale du Fonds s'est située dans une fourchette de 25,0 % à 176,1 % de sa valeur liquidative. L'effet de levier est principalement causé par les ventes à découvert de titres de participation. Les extrémités inférieure et supérieure de la fourchette résultent de nos activités d'investissement et du calendrier des souscriptions et des rachats. La stratégie du Fonds est décrite dans le prospectus simplifié.

Le gestionnaire des placements s'assure quotidiennement que l'exposition brute globale du Fonds est inférieure à trois fois la valeur liquidative du Fonds.

6. Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de clôture de l'exercice. Un marché est considéré comme actif si des transactions visant l'actif ou le passif concerné ont lieu selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur les cours. Si une variation importante de la juste valeur est observée entre la clôture des marchés et minuit à la date de clôture de l'exercice, des techniques d'évaluation seront appliquées afin de déterminer la juste valeur.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

6. Évaluation de la juste valeur (suite)

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est établie à l'aide de techniques d'évaluation. Le Fonds se sert de diverses méthodes et pose des hypothèses fondées sur la conjoncture du marché à chaque date de clôture d'exercice. Les techniques d'évaluation utilisées pour les instruments financiers qui ne sont pas normalisés comprennent le recours à des opérations comparables récentes conclues dans des conditions de concurrence normale, des modèles d'évaluation d'options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par des intervenants du marché qui maximisent l'utilisation des données de marché et dépendent le moins possible des données propres à une entité.

La hiérarchie de la juste valeur comporte les niveaux suivants :

- Niveau 1 – prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 – données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement;
- Niveau 3 – données relatives à l'actif ou au passif concerné qui ne sont pas basées sur des données observables.

Le Fonds exerce un jugement important pour déterminer ce qui constitue une donnée observable. Le Fonds considère comme observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché pertinent.

Si un actif ou un passif classé au niveau 1 cesse par la suite d'être activement négocié, il est transféré au niveau 2, à moins que l'évaluation de sa juste valeur nécessite l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas il est reclassé au niveau 3. Tous les transferts sont comptabilisés à la juste valeur à l'ouverture de l'exercice du transfert.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

6. Évaluation de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente le classement de tous les placements détenus par le Fonds :

	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs			
Actions	16 341 021 \$	– \$	16 341 021 \$
Bons de souscription	106 045	–	106 045
	16 447 066 \$	– \$	16 447 066 \$
Passifs			
Actions	5 779 128 \$	– \$	5 779 128 \$
Contrats à terme	–	310 574	310 574
	5 779 128 \$	310 574 \$	6 089 702 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3 au cours de la période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018.

Les contrats à terme utilisés pour couvrir les parts de catégorie UF sont également considérés comme des titres de niveau 2.

7. Actif net attribuable aux parts rachetables

Parts rachetables

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Chaque part d'une catégorie représente une participation indivise dans la valeur liquidative du Fonds attribuable à cette catégorie de parts. Chaque part d'une catégorie confère les mêmes droits qu'à chacune des autres parts de la même catégorie à tous les égards, notamment le droit de vote, la réception des distributions du Fonds, la liquidation et d'autres événements reliés au Fonds, sous réserve des modalités de la convention de fiducie.

Le Fonds offre présentement des parts des catégories suivantes :

Les parts de catégorie A sont offertes à tous les investisseurs.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

7. Actif net attribuable aux parts rachetables (suite)

Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par un courtier et qui paient des frais annuels établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions prélevées sur chaque transaction ou, à l'appréciation du gestionnaire des placements, à tout autre investisseur à l'égard duquel le gestionnaire des placements n'engage pas de frais de placement.

Les parts de catégorie I sont offertes, à l'appréciation du gestionnaire des placements, aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs, au cas par cas. Elles sont également offertes à certains membres du personnel du gestionnaire des placements et du personnel d'entités qui lui sont affiliées de même que, à l'appréciation du gestionnaire des placements, à d'anciens membres du personnel et à des personnes ayant des liens de parenté avec des membres du personnel en activité ou avec d'anciens membres du personnel du gestionnaire des placements.

Les parts de catégorie UF sont libellées en dollars américains et offertes aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par un courtier et qui paient des frais annuels établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions prélevées sur chaque transaction ou, à l'appréciation du gestionnaire des placements, à tout autre investisseur à l'égard duquel le gestionnaire des placements n'engage pas de frais de placement.

L'investissement initial minimal dans les parts de catégorie A et de catégorie F du Fonds est de 2 000 \$, tandis que l'investissement initial minimal dans les parts de catégorie I est de 500 000 \$. L'investissement initial minimal dans les parts de catégorie UF du Fonds est de 2 000 \$ US. L'investissement minimal ultérieur dans le Fonds est de 500 \$ ou de 500 \$ US, selon le cas, à moins que les parts soient souscrites dans le cadre d'un programme de prélèvements automatiques, auquel cas l'investissement minimal ultérieur est de 50 \$ ou de 50 \$ US, selon le cas. Le gestionnaire des placements pourrait modifier ces montants minimaux ou renoncer à les appliquer, à son appréciation.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

7. Actif net attribuable aux parts rachetables (suite)

Les souscriptions sont acceptées sur une base quotidienne, sous réserve des lois qui s'appliquent et de la discrétion dont dispose le gestionnaire des placements de refuser une souscription en totalité ou en partie. Si un ordre est transmis par un courtier inscrit au plus tard à 16 heures (heure de l'Est) un jour où la Bourse de Toronto est ouverte (un « jour d'évaluation ») et que la souscription est acceptée, les parts souscrites sont émises le même jour au prix par part calculé plus tard ce même jour. Sinon, l'ordre de souscription est traité au prix par part calculé le jour d'évaluation suivant. Les parts peuvent être rachetées chaque jour d'évaluation, sauf en cas de circonstances exceptionnelles. Si une demande de rachat transmise par le courtier inscrit du porteur de parts est reçue par le gestionnaire des placements au plus tard à 16 heures (heure de l'Est) un jour d'évaluation, le rachat est traité au prix par part calculé ce même jour. Sinon, la demande de rachat est traitée au prix par part calculé le jour d'évaluation suivant. Le montant à payer à un porteur de parts pour chaque part rachetée correspond à une somme égale à la valeur liquidative par part de la catégorie calculée le jour d'évaluation, majorée d'une tranche proportionnelle attribuable aux parts concernées de toute distribution déclarée qui n'a pas été versée, déduction faite a) des frais de transaction à court terme à payer et b) des retenues d'impôt ou autres impôts devant être déduits. Le produit du rachat est généralement payé au porteur de parts dans un délai maximal de trois jours ouvrables suivant le rachat des parts.

Dans des circonstances exceptionnelles, il est possible que le Fonds ne soit pas en mesure de traiter les ordres de rachat. Une telle situation est susceptible de survenir en cas de suspension des opérations sur toute bourse ou tout marché de négociation d'options ou de contrats à terme où des actifs représentant plus de 50 % de la valeur d'un fonds sont cotés ou si les titres du portefeuille d'un fonds ne peuvent être négociés sur une autre bourse constituant une solution de rechange raisonnable. Pendant ces périodes, aucune part n'est émise, ni ne peut faire l'objet d'une substitution ou d'un reclassement.

Si un investisseur demande le rachat de parts du Fonds dans un délai de 90 jours suivant l'achat de ces parts, le Fonds peut déduire et retenir 2 % de la valeur liquidative des parts de la catégorie concernée du Fonds faisant l'objet du rachat.

Les porteurs de parts peuvent demander la substitution de la totalité ou d'une partie de leur placement dans une catégorie de parts du Fonds par des parts de la même catégorie d'un autre fonds géré par le gestionnaire des placements. Les porteurs de parts peuvent également demander le reclassement de la totalité ou d'une partie de leur placement dans une catégorie donnée de parts du Fonds dans une autre catégorie de parts du même Fonds, à condition que le porteur de parts soit admissible à détenir cette catégorie de parts. Si le gestionnaire des placements reçoit un ordre de substitution ou de reclassement avant 16 heures (heure de l'Est) au cours d'un jour d'évaluation, l'ordre est traité au prix par part calculé plus tard ce même jour. Sinon, l'ordre est traité au prix par part calculé le jour d'évaluation suivant.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

7. Actif net attribuable aux parts rachetables (suite)

Les parts de catégorie UF du Fonds sont libellées en dollars américains et les rendements des parts de catégorie UF sont généralement couverts par rapport au dollar canadien. Les porteurs de parts de catégorie UF qui échangent ces parts contre des parts d'une autre catégorie le font en fonction du taux de change en vigueur entre le dollar canadien et le dollar américain.

Au cours de la période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018, le nombre de parts émises, rachetées et en circulation se présente comme suit :

	Parts rachetables à l'ouverture de la période	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Parts rachetables à la clôture de la période
Catégorie A	100	12 011	–	12 111
Catégorie F	100	1 447 401	(35 742)	1 411 759
Catégorie I	25 000	–	–	25 000
Catégorie UF	–	37 845	–	37 845

Distributions

Le gestionnaire des placements déclare et crédite comme étant exigible et payable à la fin de chaque année d'imposition la totalité du résultat net du Fonds pour l'année d'imposition en cause et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de l'année d'imposition se terminant pendant l'année civile en cause pour que le Fonds n'ait aucune obligation de verser de l'impôt prévu à la partie I de la *Loi de l'impôt*, compte tenu de tout droit à un remboursement au titre des gains en capital en vertu de la *Loi de l'impôt*.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

8. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, pour la période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018 est calculée comme suit :

	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part
Catégorie A	(1 540) \$	4 782	(0,32) \$
Catégorie F	(133 750)	665 865	(0,20)
Catégorie I	(2 103)	25 000	(0,08)
Catégorie UF	7 485	14 244	0,53

9. Transactions entre parties liées

a) Frais de gestion

Le gestionnaire des placements reçoit des frais de gestion payables par le Fonds pour la prestation de ses services au Fonds. Les frais de gestion varient selon les catégories de parts. Les frais de gestion sont calculés et s'accumulent quotidiennement selon un pourcentage de la valeur liquidative de la catégorie de parts majoré des taxes applicables, et ils sont payables le dernier jour de chaque mois civil.

- Parts de catégorie A : 1,90 % par an
- Parts de catégorie F : 0,90 % par an
- Parts de catégorie UF : 0,90 % par an
- Parts de catégorie I : les frais sont négociés et payés directement par le porteur de parts au gestionnaire des placements. Le taux des frais de gestion ne peut pas être plus élevé que les frais de gestion payables au titre des parts de catégorie A du Fonds.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

9. Transactions entre parties liées (suite)

b) Rémunération au rendement

Le gestionnaire des placements reçoit une rémunération au rendement relativement à chaque catégorie de parts du Fonds. Le Fonds verse au gestionnaire des placements une rémunération au rendement chaque trimestre civil (une « période d'établissement de la rémunération au rendement ») correspondant à 15 % du profit net (au sens donné à ce terme ci-après) de chaque catégorie de parts applicable, sous réserve du sommet (au sens donné à ce terme ci-après). La rémunération au rendement sera calculée et cumulée pour chaque catégorie quotidiennement au cours de chaque période d'établissement de la rémunération au rendement et, relativement à un rachat de parts d'une catégorie au cours d'un trimestre, à la date de rachat pertinente.

Le profit net désigne, relativement à toute catégorie de parts du Fonds, pour toute période d'établissement de la rémunération au rendement, le montant obtenu en déduisant la valeur liquidative par part initiale de la catégorie pour cette période d'établissement de la rémunération au rendement de la valeur liquidative par part à la clôture de cette catégorie pour cette période d'établissement de la rémunération au rendement et en multipliant le résultat par le nombre total de parts de la catégorie en circulation à la fermeture des bureaux le dernier jour ouvrable de cette période d'établissement de la rémunération au rendement (et, relativement à un rachat de parts d'une catégorie au cours d'un trimestre, à la date de rachat en cause).

La rémunération au rendement ne sera versée relativement à une catégorie que si la valeur liquidative par part de la catégorie est supérieure à la valeur liquidative par part la plus élevée à l'égard de laquelle la rémunération au rendement a déjà été versée pour cette catégorie (le « sommet ») et, dans de telles circonstances, la rémunération au rendement ne sera versée que sur la tranche du profit net qui dépasse le sommet. Les porteurs de parts de catégorie I peuvent négocier une rémunération au rendement devant être payée par le porteur de parts qui diffère de celle qui est décrite ci-dessus ou même négocier de ne payer aucune rémunération au rendement.

c) Autres charges

Le Fonds est responsable de la totalité de ses charges d'exploitation, y compris les frais juridiques, les honoraires d'audit et toutes les autres charges engagées dans le cours normal de ses activités. Le gestionnaire des placements a choisi de prendre en charge un certain montant des charges du Fonds en 2018. Pour la période close le 31 décembre 2018, le gestionnaire des placements a pris en charge des honoraires d'audit de 27 890 \$, des honoraires pour services professionnels de 11 436 \$ et d'autres frais de 8 857 \$.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

9. Transactions entre parties liées (suite)

d) Participations dans des parties liées

Le gestionnaire des placements, ses dirigeants et ses administrateurs investissent à l'occasion dans des parts du Fonds dans le cours normal des activités. Toutes les transactions avec le gestionnaire des placements sont évaluées à la valeur d'échange. Au 31 décembre 2018, le gestionnaire des placements et des porteurs de parts liés au gestionnaire des placements détenaient 600 parts de catégorie A, 100 parts de catégorie F et 25 000 parts de catégorie I.

10. Paiements indirects au moyen de courtages

Dans le cadre de l'attribution des activités de courtage, le gestionnaire des placements du Fonds peut prendre en considération la prestation par des courtiers de services de recherche, de statistique ou autres au gestionnaire des placements dans le cadre d'arrangements de paiements indirects au moyen de courtages (le montant établi comme ayant été payé en contrepartie de produits et de services autres que l'exécution d'ordres). Le total des commissions de courtage payées à des courtiers relativement à des transactions du portefeuille de placements et à des montants de paiements indirects au moyen de courtages pour la période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018 s'est élevé à environ 125 \$.

11. Participations dans des entités structurées non consolidées

Le Fonds peut investir dans des parts de FNB dans le cadre de ses stratégies de placement. La nature et l'objet de ces FNB concernent généralement la gestion d'actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement et ils sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le Fonds exerce un contrôle ou une influence notable sur un FNB, le Fonds tient compte des droits de vote, de l'exposition à des rendements variables et de sa capacité d'utiliser les droits de vote pour exercer une influence sur le montant des rendements. Dans les cas où le Fonds exerce un contrôle sur un FNB, le Fonds est admissible à titre d'entité de placement conformément à l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et comptabilise donc à la JVRN les placements qu'il contrôle. Le but principal du Fonds se définit par ses objectifs de placement et met à profit ses stratégies de placement, telles qu'elles sont définies dans le prospectus simplifié du Fonds afin d'atteindre ces objectifs. Le Fonds évalue également le rendement de tout FNB à la juste valeur.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

11. Participations dans des entités structurées non consolidées (suite)

Les placements dans des FNB sont exposés au risque de cours découlant de l'incertitude entourant la valeur future de ces FNB. Le risque maximal de perte découlant de positions acheteur dans des FNB correspond au total de la juste valeur du placement dans les FNB respectifs à toute date donnée. Le Fonds n'exerce pas un contrôle ou une influence notable sur ces FNB. Les FNB suivants correspondent à la définition d'une entité structurée non consolidée :

	Emplacement	Montants à la juste valeur	Pourcentage de participation détenue
iShares JP Morgan USD Emerging Markets Bond ETF	États-Unis	1 560 380 \$	0,008 %
iShares 20+ Year Treasury Bond ETF	États-Unis	1 857 849	0,015 %

Le Fonds peut investir dans une position vendeur de parts de FNB, ou en détenir une, dans le cadre de ses stratégies de placement. La nature et l'objet de ces FNB concernent généralement la gestion d'actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement et ils sont financés par l'émission de parts aux investisseurs. Le risque maximal de perte découlant de positions vendeur dans des FNB peut être illimité. La juste valeur de ces FNB, s'il en est, est présentée dans les placements dans l'état de la situation financière et est indiquée dans l'inventaire du portefeuille.

Au 31 décembre 2018, le Fonds ne détenait pas de parts à découvert dans un FNB.

12. Souscriptions à recevoir

Les souscriptions à recevoir se rapportent à l'émission de parts du Fonds avant les entrées de trésorerie.

13. Rachats à payer

Les rachats à payer se composent de parts du Fonds rachetées au cours de la période qui ont été payées après la clôture de la période.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

14. Événements postérieurs à la date de clôture

En date du 1^{er} janvier 2019, EdgeHill Partners a demandé et obtenu l'autorisation de l'organisme de réglementation de changer le fiduciaire, le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds en faveur de EHP Funds Inc., un affilié du gestionnaire des placements. Le gestionnaire des placements a également déposé un document en vue d'offrir des parts de catégorie UA du Fonds. Les parts de catégorie UA du Fonds sont libellées en dollars américains et les rendements des parts de catégorie UA sont généralement couverts par rapport au dollar canadien.

Le Fonds a évalué l'incidence des événements postérieurs à la date de clôture sur les états financiers du Fonds jusqu'au 29 mars 2019, soit la date à laquelle les états financiers étaient prêts à être publiés. Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 25 mars 2019, les souscriptions du Fonds se sont élevées à 2 322 475 \$ et les rachats se sont établis à 498 336 \$.